



CALLIDITAS

AUDITING & CONSULTING

***International Foundation For  
Electoral Systems "IFES Tunisia"***

***Rapport du commissaire aux comptes***

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

# ***Rapport d'Audit***



CALLIDITAS

AUDITING & CONSULTING

## Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Tunis, le 11/07/2024

Messieurs les dirigeants de l'association

**IFES Tunisia**

Lac Mazurie Street-Building "Capitole" A- N°4 – Lac-Tunisia

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'association « IFES Tunisia » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 faisant apparaître un total de 512.484 DT, l'état des produits et charges faisant apparaître un excédent de 86.523 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 489.107 DT et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## **Responsabilités du comité de direction pour les états financiers**

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si le comité a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son activité;
- Nous communiquons aux responsables de l'organisation notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

#### **Régularité des comptes de la société**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

### **Le commissaire aux comptes**

**Amira ARFAOUI**

  
VALIDITAS CONSULTING  
CONSULTANT  
A21 Avenue Mongi Slim  
Résidence AZIZ - 2015 L'ALOU  
Tél: 71.160.007 - 96.386.177



# ***ETATS FINANCIERS***

**International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis**

Etat de la Situation Financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	AC-1	489 107	434 543
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		-	5 046
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	AC-2	23 377	44 099
Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>512 484</b>	<b>483 688</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	PA-1	233 484	234 094
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		62 722	99 116
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>296 206</b>	<b>333 211</b>
<b>ACTIFS NETS</b>			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		23 377	44 099
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédents ou Déficits reportés	AN-1	106 379	252 548
Excédent ou Déficit de l'exercice	AN-2	86 523	(146 170)
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>		<b>216 279</b>	<b>150 477</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS ET DES PASSIFS</b>		<b>512 484</b>	<b>483 688</b>

**International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis**

Etat des Produits et des Charges  
Exercice clos le 31 décembre 2023  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	PR-1	4 039 649	4 418 352
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		20 722	21 124
Autres gains			
<b>Total des produits</b>		<b>4 060 371</b>	<b>4 439 476</b>
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH-1	481 618	500 446
Charges de personnel	CH-2	1 134 362	1 179 405
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	CH-3	<10 627>	21 124
Autres charges courantes	CH-4	2 368 495	2 884 670
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes			
<b>Total des charges</b>		<b>3 973 848</b>	<b>4 585 645</b>
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>		<b>86 523</b>	<b>(146 170)</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>		-	-
<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE après modifications comptables</b>		<b>86 523</b>	<b>(146 170)</b>

**International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis**

Etat des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	4 039 649	4 436 959
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(2 509 376)	(2 811 980)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(956 429)	(1 139 309)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		
F8- Décaissements/Impôts et Taxes retenues à la source	(359 504)	(367 078)
F9- Décaissement des cotisations versées à la CNSS	(159 776)	(171 176)
F10- Encaissements Produits financiers		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>54 564</b>	<b>(52 584)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	(18 608)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>(18 608)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>		
F12- Encaissement des dotations	-	
F13- Encaissement des subventions d'investissement	-	
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	
F15- Encaissement provenant des emprunts	-	
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>54 564</b>	<b>&lt;71 192&gt;</b>
Trésorerie au début de l'exercice	434 543	505 735
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>489 107</b>	<b>434 543</b>



# ***NOTES AUX ETATS FINANCIERS***

## ***I- PRESENTATION***

International Foundation for Electoral Systems “IFES”-Bureau de Tunis a été fondée en 2012 en tant qu’une association filiale d’une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif.

IFES-Bureau de Tunis a pour objet le soutien aux organismes tunisiens dans l’organisation des élections.

## ***II- EXERCICE SOCIAL***

L’exercice social s’étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## ***III- REFERENTIEL COMPTABLE***

Les états financiers de l’organisation IFES-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

### ***a- Les principes comptables appliqués***

Les états financiers de l’organisation IFES-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L’hypothèse de la continuité de l’exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n’a été apportée aux méthodes comptables.

### ***b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l’élaboration des états financiers conformément à la NCT 45***

#### ***Les liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l’OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

#### ***Autres actifs courants***

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l’activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

### ***Créances et comptes rattachés***

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	20%
· Matériel informatique	33,33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

### ***Autres passifs courants***

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

### ***Subventions d'investissement***

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.

Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

### ***Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères***

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

#### IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

##### AC-1. Liquidités et équivalent de liquidités

Cette rubrique présente un solde de 489.107 DT au 31 décembre 2023 contre 434.543 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Banque	485 636	433 957
Caisse	3 471	586
<b>Total</b>	<b>489 107</b>	<b>434 543</b>

##### AC-2. Immobilisations corporelles

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 23.377 DT au 31 décembre 2023 contre 44.099 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Matériel informatique	66 665	66 665
Matériel de bureau	34 980	34 980
Autres machines, matériels et équipements	19 374	19 374
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>121 019</b>	<b>121 019</b>
Amortissement des immobilisations	<97 641>	<76 920>
<b>Total immobilisations nettes</b>	<b>23 377</b>	<b>44 099</b>

##### PA-1. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 233.484 DT au 31 décembre 2023 contre 234 094 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Organismes sociaux-CNSS	52 610	50 586
Etat Impôts et Taxes	34 620	27 749
Charges à payer	60 905	89 951
Provisions pour congé à payer	85 348	65 809
<b>Total</b>	<b>233 484</b>	<b>234 094</b>

##### AN-1. Excédents ou Déficits reportés

Le solde de cette rubrique nets s'élève à 106.379 DT au 31 décembre 2023 contre 252 548 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Excédent des exercices antérieurs	106 379	252 548
<b>Total</b>	<b>106 379</b>	<b>252 548</b>

**AN-2. Excédent ou Déficit de l'exercice**

Le solde de cette rubrique nets s'élève à 86.523 DT au 31 décembre 2023 contre (146 170) DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

<b>Description</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Excédent/Déficit de l'exercice	86 523	(146 170)
<b>Total</b>	<b>86 523</b>	<b>(146 170)</b>

**V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**
**PR-1. Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 4.039.649 DT au terme de l'exercice 2023 contre 4.418.352 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Excédent/Déficit de l'exercice	4 039 649	4 418 352
<b>Total</b>	<b>4 039 649</b>	<b>4 418 352</b>

**CH-1. Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

Les achats consommés s'élèvent à 481.618 DT au terme de l'exercice 2023 contre 500 446 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Achats études et prestations	449 360	419 770
Autres fournitures diverses	23 134	65 751
Eau-Electricité	9 124	14 926
<b>Total</b>	<b>481 618</b>	<b>500 446</b>

**CH-2. Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 1.134.362 DT au 31 décembre 2023 contre 1 179 405 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et compléments de salaires	979 592	1 027 566
Charges sociales légales	154 770	151 839
<b>Total</b>	<b>1 134 362</b>	<b>1 179 405</b>

**CH-3. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à <10 627> DT au 31 décembre 2023 contre 21 124 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risques et charges	<31 349>	-
Dot/amort. immob. corporelles	20 722	21 124
<b>Total</b>	<b>&lt;10 627&gt;</b>	<b>21 124</b>

**CH-4. Autres charges courantes**

Les autres charges courantes s'élèvent à 2.368.495 DT au 31 décembre 2023 contre 2.884.670 DT à la clôture de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Locations	128 770	245 002
Entretien et réparation	7 415	9 754
Assurance	31 494	45 902
Honoraires	478 038	582 277
Publicité – Publication - Relations	949 762	860 610
Voyages et déplacements/Hotels	517 089	669 010
Frais postaux et télécom.	14 297	12 439
Frais bancaires et assimilés	3 224	2 726
Impôts et taxes	8 674	8 243
Sous-traitance	229 732	448 707
<b>Total</b>	<b>2 368 495</b>	<b>2 884 670</b>